

M.A.T / LC - REGLEMENT INTERIEUR V7-2023

Le Groupe dénommé Milsim Airsoft Team – Larzac Cévennes (MAT -LC), est régi par le règlement intérieur dont le contenu figure ci-dessous :

Appartenance :

Les critères de recrutement sont les suivants :

(Certains points sont impératifs et immédiats (sécurité, marqueurs...), d'autre doivent être compris comme étant nécessaires mais non obligatoires pour participer aux activités M.A.T – LC (par ex. : uniforme complet, chaussures, etc...))

1 Être âgé de plus de 18 ans.

2 Être à jour de la cotisation annuelle (année civile)

3 Être titulaire d'une assurance Fédé GN + en cours de validité (année civile)

4 **Strict respect des règles de sécurité liées à l'activité** aussi bien lors des trajets que des déplacements une fois arrivé sur les zones de jeu.

Au-delà de deux remarques le candidat n'est plus accepté.

De même tout oubli partiel d'un élément de sécurité entraine –de facto– l'impossibilité de participer aux activités du M.A.T - LC lorsqu'il se retrouve sur le terrain.

Le respect des lieux dans lesquels nous pratiquons notre activité est fondamental, en **conséquence il est impératif de ne pas laisser sur les sites quelque déchet que ce soit (papiers, emballages...).**

A proximité d'habitation ou de regroupement de personnes :

- Si on est en véhicule on roule au pas.
- A pied, les répliques sont systématiquement mises sécurité et les chargeurs retirés.
- On s'abstient de faire du bruit (cris, musique, etc ...)

La consommation d'alcool et de produits stupéfiants, tant dans les installations, que dans les zones d'évolution est strictement interdite et vaut exclusion immédiate. Interdiction de fumer dans les bâtiments et toutes les zones du site de Puechredon.

5 Le candidat est tenu à une **obligation de participer au moins une fois par mois aux activités de la Team** (sauf cas de force majeure dûment justifié auprès du Bureau de MSI).

On entend par activités :

- a) Entretien des terrains et bâtiments de jeu.
- b) Entraînements officiels de la M.A.T - LC.
- c) Parties scénarisées/OP

Le non-respect de cette obligation entraîne – de facto – la radiation immédiate.

6 De l'uniforme et autres accessoires :

Il est convenu que le candidat devra **dans un délai ne devant pas dépasser trois mois** s'équiper d'une tenue militaire de camouflage. La tenue du groupe est :

- **F2-F4/CCE (Camouflage Centre Europe)**

Lors des entraînements, OP internes, etc ... **le port de cette tenue revêt un caractère obligatoire.**

- D'autres tenues : civils, contractors, russes, etc ... ne seront utilisés que pour du roleplay. **Pour la participation à des OP extérieures la seule tenue à utiliser est celle définie ci-dessus.**

- Les brelages, chests, gilets, casques, bonnies, gants, lunettes ... sont à la convenance des utilisateurs sous réserve de respecter les codes couleur du type vert armée au minimum (tout accessoire noir est à proscrire).

- Des chaussures adaptées aux terrains accidentés, garantissant la sécurité du participant sont exigées. (Chaussures basses ne protégeant pas les chevilles interdites)

L'acquisition d'une radio personnelle, est **obligatoire dans un délai maximum de trois mois** à compter de la première participation aux activités M.A.T – LC.

7 Des répliques :

Tout candidat devra être équipé d'une réplique reproduisant au plus près ce qui existe dans la réalité et respectant la législation en vigueur sur le territoire national.

La règle lors des entraînements et parties est d'utiliser des chargeurs real cap, Les chargeurs d'autres capacités peuvent être autorisés à conditions de ne les compléter qu'au nombre de billes équivalent à l'emport en munitions de l'arme de réelle.

Une réplique d'épaule devra obligatoirement être acquise à l'issue de trois activités programmées par le groupe M.A.T - LC. Au-delà, aucun prêt ne sera assuré par M.A.T-LC.

8 Des billes :

On utilisera de préférence des billes Bio.

9 Des artifices :

Les training et parties peuvent requérir l'usage d'artifices divers. **Seul le responsable de l'activité est habilité, sous sa responsabilité, à autoriser leur utilisation.**

10 Des protections :

Outre les protections oculaires il est **OBLIGATOIRE** de disposer de protection faciale.

Une protection de cou est vivement recommandée.

11 Participants extérieurs :

Au cours de son existence M.A.T - LC peut être amené à inviter d'autres teams et/ou des individuels, dans ce cas il leur sera demandé de :

- Prouver leur adhésion à un contrat d'assurance couvrant **explicitement** - les risques liés à la pratique de l'Airsoft. Les assurances dites « **Responsabilité Civile** » ne couvrant en aucun cas la pratique de l'Airsoft **ne sont pas admises**.
- Une participation forfaitaire de 5 euros par personne, cette somme servira à l'amélioration du terrain et des équipements mis à disposition de tous les joueurs.
- Des éléments de jeu (répliques, protections, radio, etc ...) pourront être mis à disposition moyennant une somme forfaitaire de 5 Euros.

12 Images :

le signataire autorise M.A.T/LC à faire usage de toute image ou vidéogramme réalisé dans le cadre de ses activités pour des actions de promotion de M.A.T/LC en particulier et du Milsim en général (toutes publications sur tous type de support)

12 Du présent règlement intérieur :

Le contenu du Règlement Intérieur peut être modifié par le bureau. Les membres de la Team en seront informés personnellement.

Je soussigné(e), Nom Prénom
reconnait avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et
déclare m'y conformer sans réserve

Fait à

Le

Pour faire valoir ce que de droit.

SIGNATURE